

Secrétariat de la littératie et de la numératie

Suivi des vérifications de l'optimisation des ressources, section 3.07 du *Rapport annuel 2009*

Contexte

Le ministère de l'Éducation (le Ministère) est responsable du fonctionnement du réseau public d'éducation élémentaire et secondaire en Ontario. Il lui revient d'élaborer les programmes d'études des écoles élémentaires et secondaires, d'établir les conditions d'obtention des diplômes par les élèves et de fournir du financement aux conseils scolaires. Le Ministère a également créé l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) – un organisme gouvernemental – pour procéder à des évaluations indépendantes du rendement scolaire en faisant passer aux élèves des tests de lecture, d'écriture et de mathématiques. Le Secrétariat de la littératie et de la numératie (le Secrétariat) du Ministère, sur lequel a porté l'une de nos vérifications en 2009 et qui fait l'objet du présent suivi, a été établi en novembre 2004 pour aider plus de 4 000 écoles élémentaires réparties entre 72 conseils scolaires à atteindre les objectifs en matière de rendement des élèves. Entre sa création en 2004 et le 31 mars 2011, le Secrétariat a engagé 505 millions de dollars (340 millions au 31 mars 2009), dont une tranche de près de 423 millions (288 millions au 31 mars 2009) a été transférée aux conseils scolaires.

Le gouvernement de l'Ontario s'est fermement engagé à améliorer le rendement des élèves lorsque, en 2004, il a fixé l'objectif suivant : que 75 % de tous les élèves de 12 ans (6^e année) satisfassent à la norme de niveau 3 (moyenne de B environ) aux tests provinciaux de lecture, d'écriture et de mathématiques en 2008. Bien que cet objectif n'ait pas été atteint, des progrès considérables ont été réalisés au cours des cinq années ayant précédé notre vérification, et le pourcentage d'élèves de 12 ans qui ont satisfait à la norme provinciale est passé d'une moyenne de 56 % en 2003-2004 à 65 % en 2007-2008. Au moment de notre vérification en 2009, nous avons dit qu'il serait difficile d'augmenter encore plus ce pourcentage, et nous avons mentionné certaines améliorations qui pourraient aider à atteindre l'objectif souhaité. Nous avons notamment observé ce qui suit lors de notre vérification de 2009 :

- Même si le Secrétariat et les conseils scolaires que nous avons visités avaient évalué sommairement l'efficacité des programmes du Secrétariat, une analyse plus approfondie serait nécessaire si le Secrétariat veut s'assurer que ses fonds de près de 288 millions de dollars ont été affectés aux initiatives qui offrent le plus d'avantages.

- Des plans d'amélioration des conseils scolaires avaient été mis en branle pour aider les enseignants, les directions et le personnel des conseils à planifier et à employer des stratégies visant à améliorer le rendement des élèves. Le Ministère avait élaboré un cadre pour favoriser la planification efficace de l'amélioration du rendement. Cependant, au Secrétariat et aux conseils que nous avons visités, les plans ne faisaient pas l'objet de documentation, de surveillance et de rapports suffisants pour évaluer s'ils contribuaient à améliorer le rendement des élèves. De plus, puisqu'il n'assure qu'une supervision limitée, le Secrétariat ne disposait pas des renseignements nécessaires pour cerner les modèles et les tendances au sein des conseils scolaires et ne pouvait donc pas repérer les initiatives les plus fructueuses et les communiquer aux autres conseils.
- Le financement des programmes du Secrétariat n'avait pas toujours été affecté aux conseils scolaires et aux écoles ayant les plus grands besoins. Dans certains cas, l'affectation des fonds était plutôt fondée sur l'effectif moyen quotidien, alors que dans d'autres, le Secrétariat n'arrivait pas à bien expliquer la raison justifiant le versement d'un montant donné à un conseil scolaire. Nous avons observé que, dans le cadre d'un important programme, le conseil scolaire ayant le plus grand nombre d'écoles considérées comme des établissements à faible rendement n'avait reçu que 17 \$ par élève, alors que plusieurs conseils scolaires ne comptant aucune école à faible rendement avaient reçu plus que le double de ce montant par élève.
- Certains conseils agissent couramment à titre de « banquiers » pour le compte du Secrétariat et se chargent de distribuer les fonds à des tiers ou à d'autres conseils. Nous avons remis en question la nécessité de tels arrangements et avons constaté l'absence d'entente ou de protocole d'entente entre le Secrétariat et les

conseils scolaires faisant office de banquiers décrivant les rôles et responsabilités respectifs, les relations de responsabilisation, les exigences en matière de rapports et les niveaux de services à dispenser. De plus, les frais d'administration payés par le Secrétariat aux conseils scolaires faisant office de banquiers paraissaient excessifs dans certains cas.

Nous avons recommandé un certain nombre d'améliorations au Ministère et celui-ci s'était engagé à prendre des mesures pour répondre à nos préoccupations.

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

Le Comité permanent des comptes publics a tenu une audience au sujet de cette vérification en mai 2010. En décembre 2010, le Comité a déposé à l'Assemblée législative un rapport découlant de l'audience. Le rapport contenait six recommandations et demandait que le ministère de l'Éducation présente au Comité un rapport sur les éléments suivants :

- les mesures qu'entend prendre le Ministère en vue de faire une utilisation plus efficace du suivi des cohortes pour évaluer les progrès réalisés au fil du temps par un même groupe d'élèves;
- les critères qu'utilise le Ministère pour évaluer les plans d'amélioration des conseils scolaires ainsi qu'une mise à jour du modèle qu'il a élaboré à l'intention des conseils scolaires et les moyens qu'il entend prendre pour communiquer les pratiques exemplaires à l'ensemble des conseils scolaires;
- les résultats de l'examen ministériel de l'efficacité des différents programmes du Secrétariat; le Ministère doit également préciser les critères d'examen employés, fournir les résultats des examens antérieurs et indiquer tous les changements apportés aux programmes à la suite des examens;
- les données les plus récentes dont dispose le Ministère sur le montant du financement

affecté aux programmes du Secrétariat en fonction des besoins et le montant affecté en fonction de l'effectif, les critères utilisés pour déterminer si les fonds des programmes sont dépensés de façon efficace, s'il a ciblé des fonds de programmes à réaffecter, et le pourcentage du financement total réellement utilisé aux fins des services souhaités;

- un rapport provisoire du Ministère sur son examen du recours à des conseils responsables ou des conseils bancaiers, qui indique :
 - si le Ministère est en voie d'achever l'examen avant la fin de l'exercice 2010-2011;
 - les initiatives anciennement administrées par des conseils responsables ou des conseils bancaiers qui ont été réintégrées au Ministère;
 - si le Ministère continue de recourir à des conseils responsables ou des conseils bancaiers et, le cas échéant, les critères qui seront utilisés pour choisir les conseils et surveiller leurs dépenses;
 - les critères que le Ministère utilisera pour déterminer les niveaux appropriés de paiements pour les services offerts par les conseils responsables ou les conseils bancaiers et examiner leurs dépenses;
- le point sur l'évaluation ministérielle des données tirées de l'étude que le Ministère a commandée en vue de comparer l'uniformité des notes des bulletins et des résultats obtenus aux tests de l'OQRE par les élèves de 3^e et de 6^e année, et si le Ministère envisage d'effectuer un suivi continu de la corrélation.

Le Ministère a présenté sa réponse au Comité en mars 2011. Certaines des questions soulevées par le Comité étaient similaires à nos constatations. Dans les cas où les recommandations du Comité sont semblables aux nôtres, le présent suivi inclut les mesures récentes que le Ministère mentionne avoir prises pour répondre aux préoccupations qui ont été soulevées par le Comité et qui figurent également dans notre vérification de 2009.

État des mesures prises en réponse aux recommandations

D'après les renseignements obtenus du Ministère, des progrès importants ont été réalisés concernant la mise en oeuvre de toutes les recommandations qui figuraient dans notre *Rapport annuel 2009*. Le Ministère a notamment mentionné qu'il avait procédé à des examens approfondis du processus de planification de l'amélioration des conseils, de l'ensemble des initiatives de programme du Secrétariat et de la corrélation entre les notes des bulletins et les résultats aux tests de l'OQRE. Ces examens ont donné lieu, par exemple, à l'élaboration de nouveaux critères pour le processus de planification des conseils et l'élimination, la révision ou l'expansion de plusieurs programmes. Le Ministère a aussi achevé la mise en oeuvre de l'outil Statistiques voisines de l'Ontario, un système fournissant des renseignements sur la démographie, les écoles et le rendement des élèves utilisés à des fins de planification des programmes, et il offre à tous les conseils scolaires une formation concernant son utilisation. L'état des mesures prises en réponse à chacune de nos recommandations est exposé ci-après.

MESURE DE L'EFFICACITÉ DES PROGRAMMES ET COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Recommandation 1

Le ministère de l'Éducation doit élaborer des indicateurs plus détaillés pour mesurer et déclarer l'efficacité de ses initiatives visant à améliorer le rendement des élèves. Outre le fait de communiquer le pourcentage d'élèves de 12 ans qui atteignent ou dépassent la norme provinciale, il doit également envisager de produire des rapports sur les variations de l'écart entre les résultats obtenus par les écoles et les groupes d'élèves qui ont le rendement le plus élevé et ceux qui ont le rendement le moins élevé, de même

que sur le rendement affiché au fil du temps par des cohortes particulières d'élèves qui participent à des programmes et à des initiatives visant à améliorer leur rendement.

État

Le Ministère nous a informés qu'il utilise notamment les résultats aux tests de l'OQRE au fil du temps pour mesurer les améliorations concernant l'apprentissage et le rendement des élèves de 3^e et de 6^e année. Le suivi des cohortes offre dorénavant au Ministère un moyen additionnel d'évaluer la progression des élèves et fournit certains renseignements sur l'efficacité des efforts qu'a précédemment déployés le Ministère pour les soutenir. On recourt également à ce genre de suivi, entre autres méthodes, pour repérer les domaines pouvant faire l'objet d'améliorations, de produire de l'information sur les façons de concentrer l'aide sur ces domaines.

L'OQRE a commencé à faire un suivi régulier des cohortes d'élèves, et le Ministère a été en mesure de déterminer que la plupart des cohortes se sont améliorées dans les domaines de la lecture, de l'écriture et des mathématiques. Par exemple, sur les 120 000 élèves qui fréquentaient des écoles de langue anglaise et qui ont passé les tests de 3^e année en 2006-2007 et les tests de 6^e année en 2009-2010, le nombre d'élèves ayant atteint la norme pour le volet de la lecture en 6^e année a dépassé de 10 % le nombre d'élèves qui l'avaient atteint en 3^e année, un nombre d'élèves plus élevé de 6 % a atteint la norme pour le volet de l'écriture, tandis que le nombre d'élèves ayant atteint la norme pour le volet des mathématiques a diminué de 8 %. En ce qui concerne les 5 700 élèves qui fréquentaient des écoles de langue française et qui ont passé les tests, les résultats pour les volets de la lecture, de l'écriture et des mathématiques ont progressé de 24 %, 6 % et 20 % respectivement.

Le Ministère nous a dit qu'il commencerait en 2009-2010 à utiliser les données sur le suivi des cohortes pour évaluer les besoins des conseils scolaires et améliorer ceux-ci. Le Ministère a mentionné qu'il utilise les résultats aux tests de l'OQRE

au fil du temps à des fins de planification et de sélection des priorités. Il suit aussi la proportion d'élèves qui se situent à chacun des niveaux allant de 1 à 4 (auxquels correspondent des notes alphabétiques) aux tests de l'OQRE. Le niveau 3, qui correspond à la note B, indique que l'élève possède la plupart des habiletés requises et qu'il se situe actuellement au niveau de la norme provinciale. Le suivi des cohortes comporte également l'analyse de groupes particuliers d'élèves, tels que les garçons et les filles, les élèves francophones et anglophones, et ceux ayant des besoins spéciaux. Le Ministère compare ainsi les résultats de certains groupes, tels que ceux mentionnés, aux résultats de la population globale d'élèves afin d'étayer ses plans visant à réduire les écarts de rendement des élèves.

Le Ministère a aussi fait savoir qu'il avait apporté des changements à l'évaluation du rendement des élèves du primaire et à la communication des renseignements sur le rendement en présentant un bulletin axé sur les progrès à l'automne, qui permet aux enseignants de donner aux parents une rétroaction personnalisée sur les points forts de chaque élève et les mesures à prendre pour que celui-ci s'améliore, sans toutefois lui attribuer de note.

PLANS D'AMÉLIORATION DES CONSEILS SCOLAIRES

Recommandation 2

Pour s'assurer que le processus de planification de l'amélioration offre un soutien suffisant aux conseils, aux administrateurs, aux directions et aux enseignants pour ce qui est d'aider les élèves à améliorer leurs résultats et à réaliser des progrès vers l'atteinte de la norme provinciale aux tests de rendement, le ministère de l'Éducation doit :

- *mettre en oeuvre un processus officiel d'examen des plans d'amélioration pour aider à garantir l'inclusion de tous les éléments que nécessite un plan efficace;*
- *exiger que les conseils scolaires affichent en ligne leurs plans d'amélioration afin d'accroître la responsabilisation et la transparence;*

- envisager d'adopter la pratique ayant cours dans certaines autres provinces, qui consiste à conclure avec les conseils scolaires un contrat officiel les obligeant à communiquer périodiquement les résultats obtenus pour ce qui est de l'atteinte des objectifs contenus dans leurs plans d'amélioration;
- documenter comme il se doit le résultat de ses activités de surveillance, et indiquer toute mesure corrective devant être prise et tout suivi subséquent lorsque les plans ne sont pas complets.

État

On nous a informés qu'un groupe de travail ministériel avait mis en place un processus officiel d'examen des plans d'amélioration des conseils qui énonce les critères auxquels doivent satisfaire les plans pour être jugés adéquats, et qui fournit un modèle d'évaluation aux fins de la planification de l'amélioration. Les critères sont les suivants :

- l'évaluation des besoins et du rendement des élèves;
- l'établissement d'objectifs « SMART » (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et en temps opportun);
- l'élaboration d'indicateurs en vue de mesurer le rendement des élèves;
- la détermination des ressources humaines et financières requises;
- la détermination des besoins en matière de perfectionnement professionnel des éducatrices et éducateurs;
- le processus de collecte et d'analyse des données;
- les responsabilités clairement établies concernant la mise en oeuvre et la surveillance du plan;
- la comparaison des résultats prévus et des résultats réels.

Les agents du rendement des élèves du Ministère se fonderont sur ces critères pour déterminer si les objectifs des conseils scolaires sont adéquats et s'ils sont en voie d'être atteints, et ils documenteront leur examen des plans des conseils et leur fourniront une rétroaction comportant de l'information sur les pratiques exemplaires.

Le Ministère a également peaufiné son Cadre pour l'efficacité des écoles qui, aux fins du processus de planification de l'amélioration des conseils, fournit une orientation concernant l'évaluation des besoins des élèves et des besoins en perfectionnement professionnel. En outre, le Ministère a élaboré d'autres ressources qu'il a mises à la disposition des conseils, comme des exemples d'objectifs SMART, afin de faciliter l'établissement de cibles et l'élaboration d'indicateurs pour surveiller le rendement des élèves.

Le Ministère nous a dit qu'il n'avait pas officiellement exigé que les conseils affichent leurs plans d'amélioration en ligne, mais nous avons appris que tous les conseils l'avaient fait. Le Ministère a également mentionné qu'il n'avait pas conclu de contrats officiels avec les conseils scolaires pour les obliger à publier périodiquement les résultats obtenus relativement à l'atteinte des objectifs contenus dans leurs plans d'amélioration. Cependant, les modifications apportées à la *Loi sur l'éducation* en vertu du projet de loi 177, *Loi de 2009 sur le rendement des élèves et la gouvernance des conseils scolaires*, ont accru la responsabilité des conseils de rendre publics leurs plans d'amélioration du rendement et du bien-être des élèves.

Le Ministère nous a fait savoir qu'il avait mis en place des processus de surveillance supplémentaires, dans le cadre desquels des membres du personnel visitent trois fois par année les conseils scolaires concernant leurs plans d'amélioration. La première visite à l'automne vise à soutenir l'élaboration du plan d'amélioration et à s'assurer que les critères du Ministère sont pris en compte avant la présentation du plan définitif à celui-ci. La deuxième visite, au milieu de l'année scolaire, a pour but de surveiller le plan en fonction des objectifs SMART, des indicateurs et des cibles, et de déterminer les domaines qui nécessitent la prise de mesures correctives. Durant la dernière visite, à la fin de l'année scolaire, on documente, on examine et on évalue les répercussions du plan sur le rendement des élèves.

SURVEILLANCE ET FINANCEMENT DES INITIATIVES DE PROGRAMME

Recommandation 3

Pour s'assurer que les initiatives relatives au rendement des élèves sont efficaces et que les ressources limitées sont utilisées de manière appropriée, le Secrétariat de la littératie et de la numératie doit :

- évaluer de façon formelle dans quelle mesure ses initiatives de programme contribuent à l'amélioration du rendement des élèves, et modifier ou éliminer les initiatives moins efficaces;
- veiller à ce que les fonds des programmes soient affectés aux secteurs où les besoins sont les plus grands;
- faire en sorte que les fonds des programmes soient utilisés aux fins prévues;
- veiller à ce que les dépenses effectuées par le Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation soient approuvées comme il se doit et soutenues par une documentation appropriée;
- réexaminer le versement de fonds à l'avance aux conseils scolaires « banquiers ».

État

Le Ministère a mentionné qu'en 2010, il avait formalisé un plan triennal en vue d'évaluer les programmes et initiatives du Secrétariat. Cet examen est fondé sur un modèle logique conçu pour évaluer systématiquement si un programme aidait les élèves à apprendre et contribuait à l'amélioration de leur rendement, en harmonisant les objectifs de programme, les intrants, les extrants, les activités et les mesures de rendement. Le Ministère a indiqué qu'il avait procédé à une évaluation initiale de tous ses programmes. Une initiative, Leader à leader, a été éliminée à la suite de cet examen initial, et plusieurs autres initiatives ont été modifiées ou élargies depuis l'achèvement de notre *Rapport annuel 2009*. On s'est appuyé sur des recherches externes et internes pour étayer l'évaluation des initiatives liées au rendement des élèves, notamment sur les examens suivants :

- En décembre 2010, on a achevé un examen interne portant sur le programme Partenariat

d'interventions ciblées de l'Ontario (PICO), qui a pour but d'aider les écoles dans lesquelles moins de 50 % des élèves atteignent la norme provinciale, soit le niveau 3, aux tests de l'OQRE. Les résultats obtenus en 2009-2010 dans les 137 écoles visées par le PICO ont montré une amélioration moyenne globale de cinq points de pourcentage, et plus de 50 % des élèves ont atteint la norme provinciale dans 62 de ces écoles. Il est notamment ressorti de l'étude que, selon ce qu'ont indiqué ces 62 écoles, l'indicateur de succès le plus important a été l'autoévaluation qu'elles ont effectuée au moyen du Cadre pour l'efficacité des écoles. Les résultats de l'étude ont été communiqués aux conseils scolaires.

- Une étude externe réalisée à la demande du Ministère et achevée en novembre 2010, intitulée *Enquête collaborative pour l'apprentissage des mathématiques* (ECAM), concluait qu'il s'agissait d'une méthode appropriée d'apprentissage et d'enseignement des mathématiques. Le Ministère s'est fondé sur cette conclusion pour étendre l'approche ECAM à tous les conseils. En outre, la recherche interne menée par le Ministère au sujet de l'Initiative concernant les enseignantes et enseignants responsables de l'étude des travaux d'élèves a relevé certains facteurs qui aident les élèves à passer du niveau 2 au niveau 3 (la norme provinciale). Le Ministère a communiqué ces facteurs de succès aux conseils scolaires.
- En janvier 2011, une autre étude externe a été effectuée concernant l'initiative Les écoles en action, afin de déterminer les facteurs qui contribuent au rendement des élèves dans les 32 écoles participantes aux prises avec des conditions difficiles. Particulièrement, l'étude a cerné quatre facteurs qui pouvaient contribuer au succès des élèves fréquentant d'autres écoles : le soutien d'un code de conduite commun mis en œuvre à l'échelle de l'école; le sentiment de responsabilité des enseignants à l'égard de l'apprentissage des

élèves; l'engagement des enseignants au fait que tous les étudiants peuvent apprendre; l'enseignement explicite des compétences en lecture et en écriture aux élèves. Le Ministère a indiqué qu'il avait communiqué ces conclusions aux écoles participant au programme Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario.

Le Ministère nous a informés qu'il analyse les rapports définitifs des conseils scolaires pour déterminer si le financement de leurs programmes a été affecté aux domaines où les besoins sont les plus grands. Lors de notre vérification de 2009, nous avons constaté qu'en ce qui concernait près de 70 % du financement des cinq années précédentes, soit les fonds avaient été affectés en fonction de l'effectif, soit le Ministère ne pouvait expliquer entièrement sa méthode d'affectation des fonds. Le Ministère a indiqué qu'en 2010-2011, la majorité du financement des programmes était affectée en fonction des besoins. Il a également mentionné que, pour aider à s'assurer que les fonds sont utilisés aux fins prévues, il a mis en place des mesures de responsabilisation supplémentaires à l'intention des conseils scolaires en précisant les critères de financement, les exigences en matière de rapport, les calendriers de paiement et les catégories de dépenses admissibles dans les ententes de paiements de transfert.

Le Ministère a fait savoir qu'il avait récemment approuvé et diffusé des lignes directrices sur les frais d'administration à l'intention des conseils responsables (*Administration Fee and Lead Board Guidelines*), lesquelles précisent les critères applicables aux dépenses de paiements de transfert aux organismes indépendants, comme le Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation (CODDE) et les conseils qui agissent à titre de conseils responsables.

Les lignes directrices clarifient les motifs généraux de sélection des conseils responsables, ainsi que les critères à prendre en compte pour déterminer s'il faut financer un conseil responsable. Il faut notamment se demander :

- s'il s'agirait d'une façon plus efficiente et efficace de fournir les services;

- si cela permettrait d'assurer une prestation plus économique et d'optimiser les ressources;
- si le conseil responsable possède une expertise spécifique.

COHÉRENCE DES ÉVALUATIONS DES ÉLÈVES

Recommandation 4

Pour aider à assurer une évaluation cohérente des élèves, le ministère de l'Éducation doit surveiller les résultats découlant de différents types d'évaluation, particulièrement les notes des bulletins et les résultats obtenus aux tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), afin de déterminer les écarts importants nécessitant un suivi.

État

En mars 2010, le Ministère a achevé une étude examinant la corrélation entre les notes des bulletins et les résultats aux tests de l'OQRE pour les élèves de 3^e et de 6^e année. L'étude a révélé que les notes des bulletins et les résultats aux tests de l'OQRE semblent assez bien harmonisés et que les évaluations en classe sont relativement uniformes au fil du temps. Il est également ressorti de l'étude que les notes des bulletins dans les deux années précédant les tests de l'OQRE sont des indicateurs constants des résultats qu'obtiendront les élèves aux tests.

L'étude concluait que la corrélation entre les notes des bulletins et les résultats aux tests de l'OQRE était pratiquement identique pour les élèves de 3^e et de 6^e année, et que les pratiques d'évaluation de l'OQRE et l'enseignement des programmes d'études étaient relativement bien harmonisés. Elle révélait aussi que les notes des bulletins correspondaient aux résultats aux tests de l'OQRE davantage pour les filles que pour les garçons.

L'étude examinait également les écarts entre les notes des bulletins et les résultats aux tests de l'OQRE en fonction de l'année scolaire, du programme d'études et du sexe de l'élève. Le Ministère a fait remarquer qu'il y aurait des fluctuations dans ces évaluations, car la nature et

l'objectif de l'évaluation à grande échelle de l'OQRE sont très différents de ceux de l'évaluation en classe. Les évaluations de l'OQRE sont ponctuelles, alors que les bulletins portent sur une plus longue période et tiennent compte des circonstances particulières de l'élève.

Le Ministère est en train d'examiner ces conclusions de même que sa capacité à effectuer des analyses statistiques semblables dans l'avenir.

SYSTÈME D'INFORMATION « STATISTIQUES VOISINES DE L'ONTARIO »

Recommandation 5

Pour s'assurer que tous les conseils scolaires et toutes les écoles peuvent obtenir des renseignements utiles et pertinents en vue d'élaborer des stratégies aux

fins de l'amélioration du rendement des élèves, le Ministère doit envisager de leur donner directement accès au système d'information Statistiques voisines de l'Ontario. Cela s'avérerait plus économique que l'élaboration et le maintien de différents systèmes par les conseils.

État

Le Ministère a indiqué qu'il avait achevé la mise au point du système en ligne Statistiques voisines de l'Ontario, qui permet aux conseils scolaires d'accéder directement aux renseignements nécessaires aux fins de l'amélioration du rendement des élèves. Au moment de notre suivi, 50 des 60 conseils scolaires de districts anglophones et 11 des 12 conseils scolaires de districts francophones avaient reçu la formation offerte par le Ministère, lequel s'attendait à ce que la formation soit achevée à l'automne 2011.